

Tout Personnel

Mars 2022 - n° 303

Lettre ouverte à M. le directeur général – 30 mars 2022

Monsieur le directeur général,

Du fait de l'absence de prise de mesures suite au groupe de travail « titres restaurant » en date du 26 janvier dernier (cf Tout personnel SNUPFEN [ICI](#)) et après l'interpellation de nombre de collègues sur les questions de télétravail et de titres-restaurant, le SNUPFEN-Solidaires réitère ses revendications en sollicitant pour tout le personnel ONF :

- **le droit à bénéficier d'un 3^e jour de télétravail** comme le prévoit l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique en date du 13 juillet 2021. Ce jour supplémentaire est capital pour le personnel subissant une baisse supplémentaire de son pouvoir d'achat avec, en particulier, la hausse des carburants. Cette mesure serait bénéfique tant sur le plan économique qu'environnemental ;
- le maintien de la distribution **des titres-restaurant à 9 € avec 55 % de participation de l'employeur** ;
- **une participation de l'employeur** à la même hauteur entre restaurant d'entreprise et titres-restaurant ;
- **le maintien des titres-restaurant pour les télétravailleurs** prévu au titre 9 de l'accord collectif relatif au télétravail à l'ONF du 27 février 2020.

Nous notons que **le versement de l'indemnité forfaitaire** due aux personnes exerçant leurs missions en **télétravail**, prévu au 1^{er} trimestre 2022 par le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021, a été effectué sur la paye de mars.

Nous vous remercions donc d'accéder à nos demandes pour des personnels qui sont la force vive de notre Etablissement,

Les représentants SNUPFEN-Solidaires